

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

MAI 2004

Vol. 5, n° 5

- LE FAIBLE REVENU
DANS LES RÉGIONS
MÉTROPOLITAINES
DE RECENSEMENT

- LE REMPLACEMENT
DU REVENU CHEZ LES
FEMMES DEVENUES
VEUVES DEPUIS PEU



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements 1 800 263-1136

Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1 800 363-7629

Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt 1 800 700-1033

Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt 1 800 889-9734

Renseignements par courriel infostats@statcan.ca

Site Web www.statcan.ca

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2004. ISSN : 1492-4978.

Prix : 6 \$CAN l'exemplaire, 52 \$CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
-	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Le faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement

- Au cours des années 1990, le taux de faible revenu de l'ensemble des régions métropolitaines de recensement a légèrement augmenté, passant de 17,2 % à 17,7 %. Vancouver a connu la hausse la plus importante, le taux ayant passé de 15,8 % à 19,1 %.
- Trois groupes — les nouveaux immigrants, les Autochtones et les familles monoparentales — étaient plus susceptibles d'habiter des quartiers à faible revenu. En 2000, 11,7 % des Autochtones résidaient dans un quartier à faible revenu, tout comme 9,7 % des nouveaux immigrants et 8,7 % des familles monoparentales. Pour l'ensemble des résidents des RMR, ce taux s'établissait à 4,4 %.
- Les nouveaux immigrants, en particulier, ont affiché une hausse du taux de faible revenu. Ce taux a atteint 35 % en 2000 (près du double du taux moyen de l'ensemble des RMR), comparativement à 23,1 % en 1980.

■ Le remplacement du revenu chez les femmes devenues veuves depuis peu

- Un an après le décès du conjoint, le revenu d'une veuve, corrigé en fonction de la taille du ménage, est très semblable à celui de l'année avant le décès. Le « taux de remplacement du revenu », dans le cas de la veuve médiane, augmentait selon l'âge du conjoint au moment du décès, allant de 82 % pour celles dont le conjoint est décédé avant l'âge de 55 ans à 98 % pour celles dont le conjoint est mort à 75 ans ou plus.
- La situation financière des veuves au Canada, un an après le décès du conjoint, fait bonne figure lorsque comparée à celle des veuves aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu
de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE
(N° 75-001-XPF au catalogue).

**Nous
vous offrons
encore plus!**
Une réduction de 20 %
sur un abonnement de 2 ans!
Seulement 100,80 \$ (taxes en sus)
Une réduction de 30 %
sur un abonnement de 3 ans!
Seulement 132,30 \$
(taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF024082



TÉLÉCOPIEUR

**1 877 287-4369
(613) 951-0581**



COURRIEL

order@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte : MasterCard VISA American Express

N° de carte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____

Paiement inclus _____ \$

N° du bon de commande _____

Signature de la personne autorisée _____

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (7 %)			
TVP en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 7% et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE

Le faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement

Andrew Heisz et Logan McLeod

Statistique Canada a publié récemment le premier rapport d'une série portant sur les tendances et les conditions dans les plus grandes régions urbaines du Canada. Le présent article contient les principaux points saillants. Les lecteurs sont invités à consulter le rapport intégral pour en savoir plus :

Faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement, 1980 à 2000, par Andrew Heisz et Logan McLeod, 2004. Internet : www.statcan.ca/francais/research/89-613-MIF/89-613-MIF2004001.htm

L'état des régions métropolitaines du Canada suscite un intérêt grandissant de la part de tous les Canadiens — gens d'affaires, représentants élus et grand public —, qui sont d'ailleurs de plus en plus conscients de la situation. Les Canadiens sont soucieux de ranimer la vie sociale dans les centres urbains. Pour ce faire, il est nécessaire de lutter contre la pauvreté, de rehausser le climat des affaires et d'offrir de nouvelles possibilités d'apprentissage et d'emploi à tous les Canadiens — y compris aux nouveaux immigrants et aux Autochtones.

Le présent article porte sur le revenu et le faible revenu dans les 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, de 1980 à 2000, à partir des données du recensement. Il traite de la situation des familles et des quartiers qu'elles habitent. L'objectif est de brosser un tableau statistique des régions urbaines du Canada et de décrire le revenu des Canadiens qui vivent dans ces régions. L'article résume les résultats couvrant l'ensemble des régions métropolitaines, des niveaux de revenu, des décennies et des groupes de population.

Andrew Heisz est au service de la Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail. On peut le joindre au 951-3748. Logan McLeod est au service de la Division de la statistique de la santé. On peut communiquer avec lui au 951-4800. On peut joindre l'un ou l'autre à perspective@statcan.ca.

Le revenu de 1980 à 2000

Le revenu médian des familles¹ habitant une région métropolitaine s'établissait à 62 300 \$ en 2000, en hausse de 1 % par rapport à 1990 (tableau 1). Dans l'ensemble, les revenus ont toutefois augmenté plus rapidement au cours des années 1980. Ainsi, le revenu familial médian dans les régions métropolitaines a grimpé de 5 % au cours des années 1980 et de 7 % au cours de la période s'échelonnant sur 20 ans.

Ces tendances globales se sont généralement manifestées au sein de chaque RMR, mais les résultats ont été variés. Au cours des années 1980, les revenus ont augmenté de 5 % ou plus dans 15 des 27 RMR, alors qu'ils ont stagné ou diminué dans 4 RMR. Ces dernières se situaient pour la plupart dans l'Ouest canadien, la région ayant été frappée de plein fouet par la récession des années 1980. Durant les années 1990, le revenu médian a stagné ou fléchi dans 12 RMR, mais il a continué à croître dans certaines RMR. Au total, 5 RMR ont affiché un taux de croissance de 5 % ou plus au cours des années 1990.

La plupart des résidents des RMR ont profité de la croissance économique des années 1980 dans une certaine mesure. Les revenus ont augmenté aux deux extrémités de la répartition du revenu, particulièrement à l'extrémité supérieure. La hausse des revenus dans la partie inférieure de la répartition du revenu a fait chuter le taux de faible revenu dans les RMR, celui-ci passant de 18,3 % à 17,2 % de 1980 à 1990². Cette diminution a été partagée par la plupart des centres urbains.

Tableau 1 : Revenu médian des familles économiques

	1980	1985	1990	1995	2000	1980 à 1990	1990 à 2000	1980 à 2000
			\$ de 2000				Variation en %	
Ensemble des RMR	58 400	57 100	61 500	57 000	62 300	5	1	7
St. John's	50 200	48 600	55 800	50 900	54 300	11	-3	8
Halifax	51 300	53 600	58 000	54 700	57 400	13	-1	12
Saint John	49 800	44 500	51 400	48 900	51 600	3	0	4
Chicoutimi-Jonquière	49 300	48 900	51 400	47 500	51 400	4	0	4
Québec	53 800	50 900	54 900	51 500	54 800	2	0	2
Sherbrooke	46 300	44 200	46 400	45 800	49 400	0	6	7
Trois-Rivières	46 300	44 800	48 500	46 300	48 400	5	0	5
Montréal	53 700	51 200	54 800	50 400	55 000	2	0	2
Ottawa-Gatineau	62 800	64 800	70 700	64 400	71 600	12	1	14
Kingston	53 000	55 600	59 400	56 300	59 800	12	1	13
Oshawa	61 000	63 900	68 800	65 900	71 500	13	4	17
Toronto	65 400	65 800	70 200	63 300	70 300	7	0	7
Hamilton	59 400	58 800	62 600	60 800	65 500	5	5	10
St. Catharines-Niagara	54 200	53 700	55 300	53 600	57 400	2	4	6
Kitchener	56 100	55 700	60 900	60 100	65 900	9	8	18
London	56 000	55 300	59 100	56 800	61 100	5	3	9
Windsor	54 100	58 900	59 000	62 500	68 500	9	16	27
Greater Sudbury	55 100	52 700	61 000	57 200	57 500	11	-6	4
Thunder Bay	59 200	58 600	62 800	59 900	60 500	6	-4	2
Winnipeg	54 500	55 400	56 800	53 500	57 300	4	1	5
Regina	59 300	58 200	60 300	56 200	59 800	2	-1	1
Saskatoon	55 000	53 600	54 300	51 600	55 000	-1	1	0
Calgary	66 400	63 000	66 200	61 900	69 000	0	4	4
Edmonton	63 900	58 100	61 200	56 600	63 000	-4	3	-1
Abbotsford	51 900	45 800	55 100	52 700	56 000	6	2	8
Vancouver	63 000	56 700	64 700	58 000	62 900	3	-3	0
Victoria	55 100	48 700	57 800	56 200	60 600	5	5	10

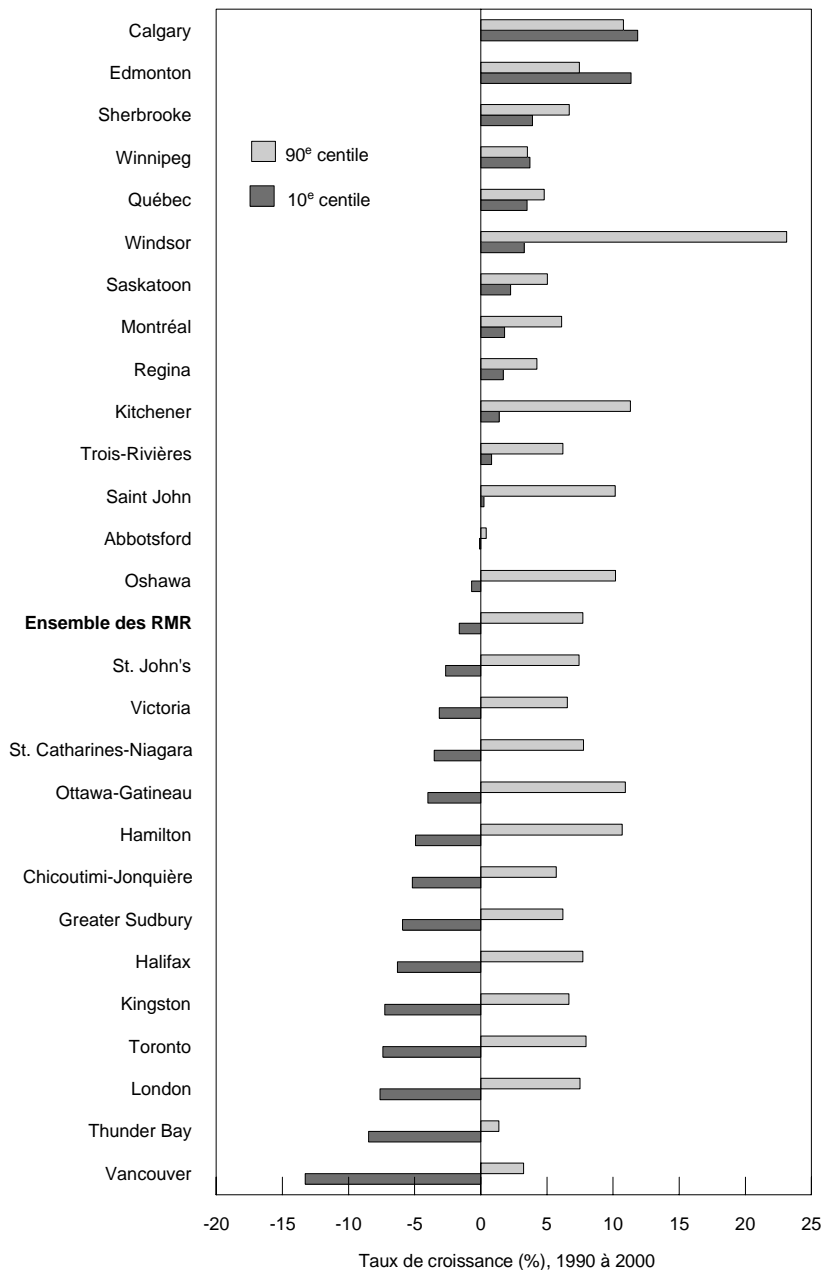
Sources : Recensements du Canada, 1981 à 2001

Au cours des années 1990, la croissance s'est manifestée davantage chez les familles à revenu élevé que chez les familles à faible revenu, dont le revenu a peu augmenté, voire diminué, dans bon nombre de RMR (graphique A). L'examen de la croissance des revenus aux 10^e et 90^e centiles en témoigne. Au 10^e centile, le revenu est inférieur à celui de 90 % de la population et supérieur à celui de 10 % de la population. À ce centile, le revenu a chuté de 1,6 % au cours des années 1990; dans 9 RMR, il a diminué de 5 % ou plus. Parallèlement, au 90^e centile, le revenu est supérieur à celui de 90 % de la population et inférieur à celui de 10 %

de celle-ci. À ce centile, le revenu a grimpé de 7,7 %, 21 RMR enregistrant une augmentation d'au moins 5 %, et 7 RMR, une hausse de 10 % ou plus.

Sous l'effet de la baisse des revenus au 10^e centile, le taux de faible revenu de toutes les RMR combinées a légèrement augmenté, passant de 17,2 % en 1990 à 17,7 % en 2000. Cependant, les tendances ont varié entre les RMR, le taux de faible revenu ayant augmenté dans certaines, mais diminué dans d'autres. La plus forte augmentation a été observée à Vancouver, où le taux est passé de 15,8 % à 19,1 %.

Graphique A : Au 90^e centile, le revenu a crû dans toutes les RMR; au 10^e centile, il n'en a été ainsi que pour la moitié d'entre elles.



Sources : Recensements du Canada, 1991 à 2001

Taux de faible revenu plus élevés et en croissance chez les nouveaux immigrants

Les taux de faible revenu dans les RMR étant plus élevés parmi certains groupes, la représentation de ces groupes au sein de la population à faible revenu s'est révélée non proportionnelle. Trois groupes ont plus particulièrement eu tendance à présenter des taux de faible revenu supérieurs à l'ensemble de la population d'une RMR donnée : les nouveaux immigrants (ceux qui sont arrivés au cours de la décennie précédant le recensement)³, les Autochtones et les familles monoparentales.

Le taux de faible revenu des familles monoparentales⁴ s'établissait à 46,6 % en 2000, comparativement à 15,4 % pour les autres types de familles (tableau 2). Quoique élevé en 2000, ce taux se rapportant aux familles monoparentales était encore plus élevé en 1980 (54,2 %). En 2000, les membres de familles monoparentales constituaient une part importante et non proportionnelle de la population à faible revenu dans les RMR, soit 19,3 %, alors qu'ils ne représentaient que 7,3 % de l'ensemble de la population des RMR.

En 2000, le taux de faible revenu se situait à 35,0 % parmi les nouveaux immigrants, soit près du double du taux moyen pour l'ensemble des RMR. En 1980, par contre, ce taux n'était que de 23,1 %. L'augmentation a été marquée dans les RMR qui comptaient une forte population de nouveaux immigrants. À l'instar des parents seuls, la représentation des nouveaux immigrants au sein de la population à faible revenu était non proportionnelle.

Tableau 2 : Taux de faible revenu et proportion de la population selon le groupe, 2000

	Taux de faible revenu	Population	
		Total	Faible revenu
		%	
Ensemble des personnes	17,7	100,0	100,0
Autochtones	41,6	1,6	3,7
Nouveaux immigrants	35,0	9,0	17,7
Autres immigrants	18,3	20,8	21,5
Autres	14,7	68,7	57,0
Ne faisant pas partie d'une famille monoparentale	15,4	92,7	80,7
Faisant partie d'une famille monoparentale	46,6	7,3	19,3

Source : Recensement du Canada, 2001

Parallèlement à l'augmentation des taux de faible revenu chez les nouveaux immigrants, la proportion de ces derniers dans la population s'est aussi accrue, notamment au cours des années 1990. En 2000, 9,0 % des résidents des RMR étaient de nouveaux immigrants, comparativement à 6,1 % en 1990.

À Toronto et à Vancouver, deux grandes RMR, le taux de faible revenu a grimpé dans les années 1990. Cette augmentation n'a pratiquement touché que les nouveaux immigrants. À Toronto, le taux de faible revenu était de 17,7 % en 2000, en hausse de 1,8 point de pourcentage par rapport à 1990. Toutefois, parmi les nouveaux immigrants, ce taux a augmenté de 4,6 points pour atteindre 32,8 %, alors qu'il est demeuré presque le même dans le cas des autres groupes. À Vancouver, le taux de faible revenu a augmenté de 3,3 points de pourcentage pour s'établir à 19,1 %, mais il a grimpé de 10,7 points pour se situer à 37,4 % parmi les nouveaux immigrants. En

revanche, il a monté d'à peine 0,7 point à 15,4 % parmi tous les autres groupes.

Dans les RMR, 41,6 % des Autochtones ont touché un faible revenu, soit plus du double de la moyenne nationale des RMR. À l'instar de celle des parents seuls et des nouveaux immigrants, la représentation des Autochtones au sein de la population à faible revenu était non proportionnelle. (Compte tenu des modifications apportées au processus de collecte de renseignements sur les Autochtones, ces derniers ne peuvent être définis de façon uniforme que dans les recensements de 1996 et de 2001.)

Les proportions d'Autochtones et d'immigrants varient considérablement entre les RMR. Par conséquent, la composition de la population à faible revenu varie aussi fortement. À Winnipeg, Regina et Saskatoon, les Autochtones constituaient plus de 20 % de la population à faible revenu. À Toronto et à Vancouver, ils ne correspondaient qu'à une faible proportion

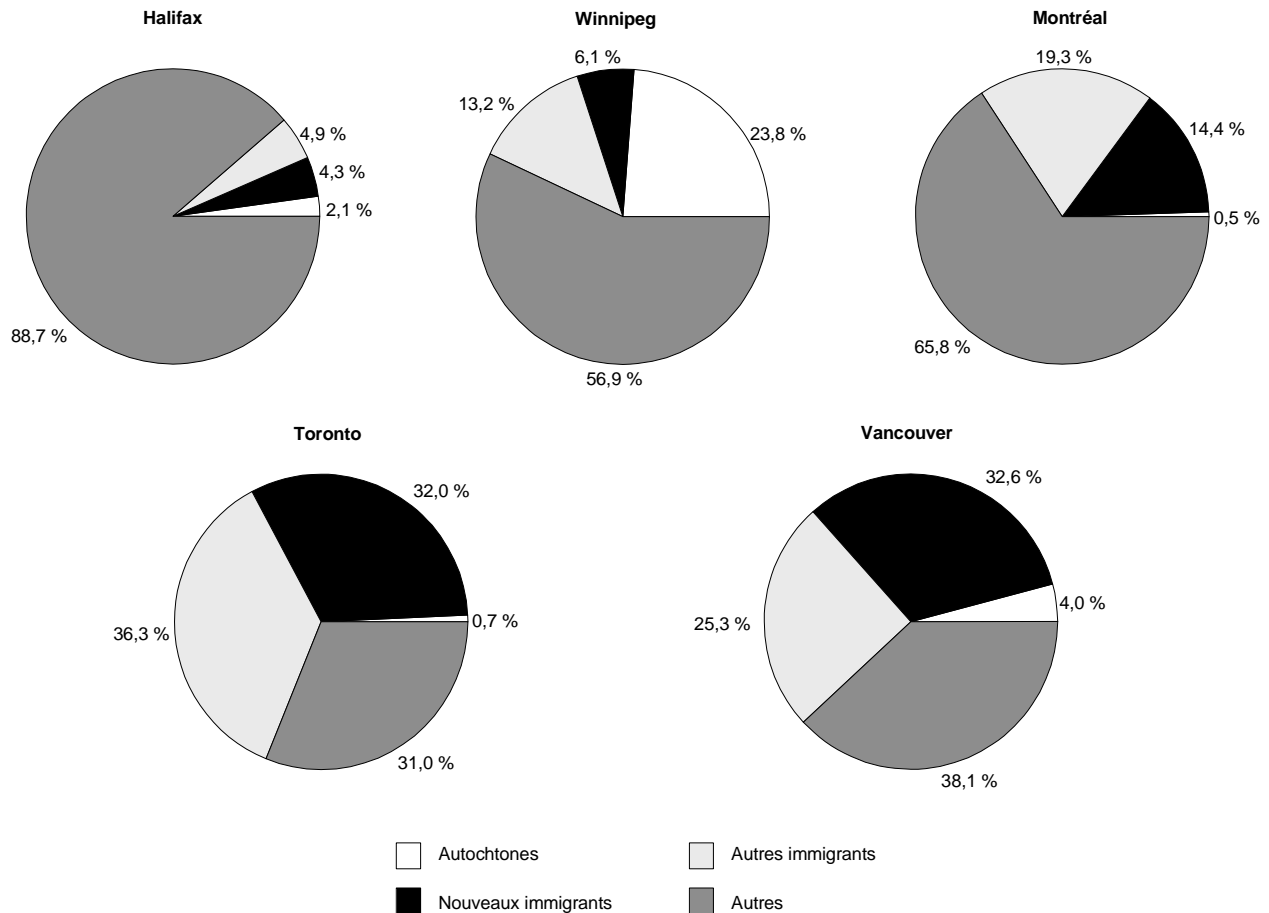
de la population à faible revenu, contrairement aux nouveaux immigrants qui en représentaient respectivement 32,0 % et 32,6 % (graphique B).

L'écart de revenu s'est accru entre les quartiers riches et les quartiers pauvres

L'élargissement de l'écart de revenu entre les familles à revenu élevé et les familles à faible revenu des RMR s'est traduit par une hausse de l'écart de revenu entre les quartiers à faible revenu et ceux à revenu élevé (déterminés selon les secteurs de recensement). Ainsi, à Toronto, le revenu familial médian des 10 % des quartiers les plus pauvres a augmenté de 0,2 % depuis 1980, alors qu'il a grimpé de 23,3 % dans les 10 % des quartiers les plus riches (graphique C). Cet élargissement de l'écart a été observé dans toutes les plus grandes RMR (graphique D). Dans certaines régions, comme Ottawa-Gatineau, Kitchener, St. Catharines-Niagara et London, le revenu a augmenté dans les quartiers à revenu élevé ainsi que dans les quartiers à faible revenu, la croissance étant toutefois supérieure dans les premiers. À Hamilton, Winnipeg, Calgary, Montréal, Québec et Edmonton, le revenu a grimpé dans les quartiers à revenu élevé et chuté dans les quartiers à faible revenu. À Vancouver, il a diminué dans les quartiers à faible revenu, mais il est resté inchangé dans les quartiers à revenu élevé.

Cependant, tandis que l'écart de revenu s'est creusé entre les quartiers les plus riches et les quartiers les plus pauvres, la proportion de quartiers à faible revenu est restée relativement stable de 1980 à 2000 dans les 27 RMR. (Un quartier est dit à faible revenu lorsque le taux de faible revenu dépasse 40 %.) En

Graphique B : La composition de la population à faible revenu variait considérablement selon la RMR.



Source : Recensement du Canada, 2001

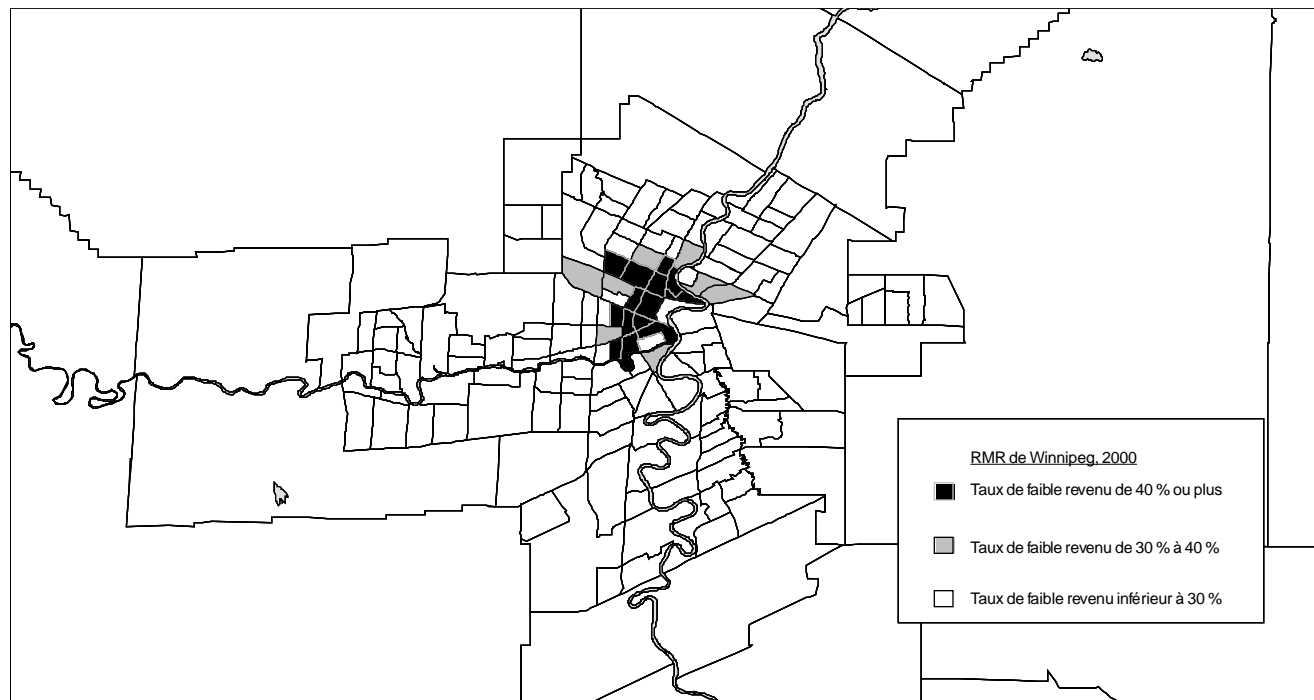
1980, les quartiers à faible revenu représentaient 6,1 % des quartiers des RMR. Cette proportion a chuté à 5,5 % en 1990, puis doublé pour passer à 11,8 % en 1995, avant de redescendre à 5,8 % en 2000 sous l'effet de l'amélioration de la conjoncture économique.

L'emplacement des quartiers à faible revenu dans les plus grandes RMR constitue également un aspect à examiner. Ces quartiers forment-ils une grappe au centre-ville ou sont-ils dispersés à travers la RMR? À vrai dire, la réponse varie d'une RMR à l'autre au Canada. Dans certaines, comme Winnipeg (figure 1) et Vancouver, les quartiers à faible revenu forment une

seule grappe dominante au cœur du centre-ville. D'autres, comme Toronto et Montréal, ont plusieurs grappes distinctes entourant un centre-ville relativement aisé.

En 2000, à Toronto et à Montréal, les quartiers à faible revenu étaient moins susceptibles qu'en 1980 de se situer au centre-ville et plus susceptibles de se trouver dans des grappes à l'extérieur du centre-ville. À Montréal, par exemple, le Plateau Mont-Royal était l'un des deux quartiers au sein desquels le taux de faible revenu dépassait 40 % en 1980, mais pas en 2000 (figure 2). L'autre était celui du Vieux-Montréal, où

Figure 1 : Quartiers à faible revenu* de Winnipeg, 2000



Source : Recensement du Canada, 2001

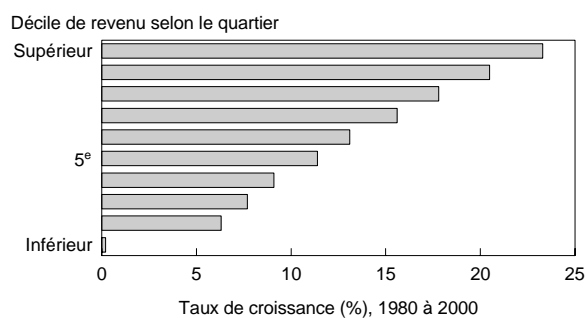
* Les quartiers sont déterminés selon les secteurs de recensement de 2001. Les quartiers à faible revenu sont ceux où plus de 40 % de la population qui y habite est à faible revenu.

plusieurs nouveaux condominiums ont été construits. Parallèlement, trois grappes de quartiers à faible revenu plus éloignés du centre-ville ont émergé au cours de cette période : Hochelaga-Maisonneuve dans l'est de Montréal, Côte-des-Neiges et Parc-Extension (près du Mont-Royal).

Certains groupes plus susceptibles d'habiter des quartiers à faible revenu

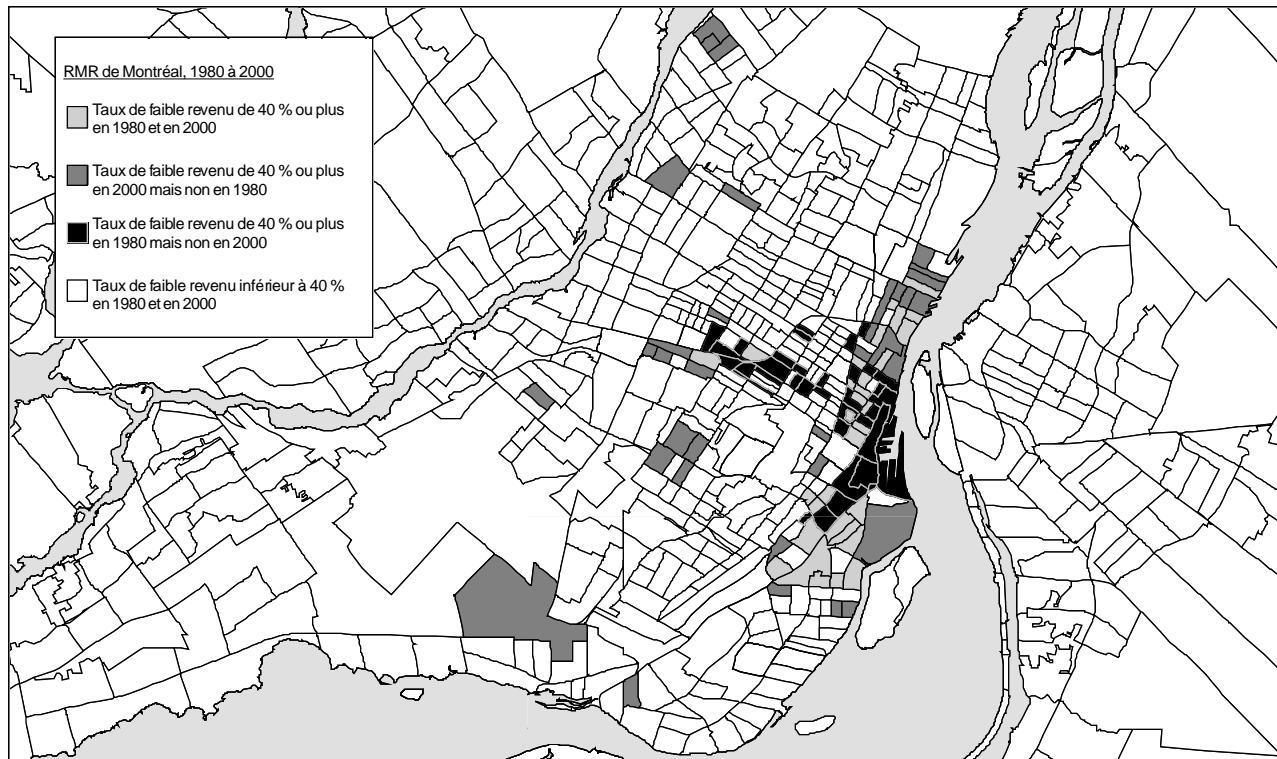
Les nouveaux immigrants, les Autochtones et les familles monoparentales étaient plus susceptibles que les autres groupes d'habiter des quartiers à faible revenu. En 2000, 11,7 % des Autochtones résidaient dans un quartier à faible revenu, tout comme 9,7 % des nouveaux immigrants et 8,7 % des membres de familles monoparentales. Seuls 4,4 % de l'ensemble des résidents des RMR demeuraient dans des quartiers à faible revenu.

Graphique C : À Toronto, plus le revenu par quartier est élevé, plus le revenu médian augmente.



Sources : Recensements du Canada, 1981 à 2001

Figure 2 : Quartiers à faible revenu* de Montréal, 1980 à 2000



Sources : Recensements du Canada, 1981 à 2001

* Les quartiers sont déterminés selon les secteurs de recensement. Les quartiers à faible revenu sont ceux où plus de 40 % de la population qui y habite est à faible revenu. Dans la présente analyse, on a conservé les limites des secteurs de recensement de 1981 afin de calculer l'évolution du faible revenu, puis on a établi le graphique selon les limites de 2001.

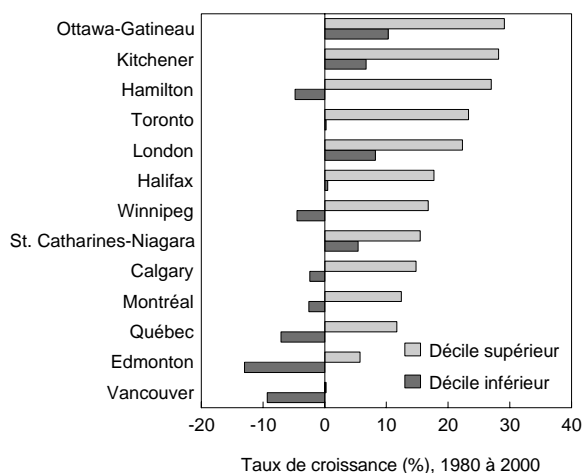
La constitution démographique de la RMR se reflétait sur celle des quartiers à faible revenu; les nouveaux immigrants représentaient une grande proportion des résidents des quartiers à faible revenu à Toronto et à Montréal, à l'image des Autochtones à Winnipeg, Regina et Saskatoon.

La proportion de nouveaux immigrants et d'Autochtones était importante et croissante dans les quartiers à faible revenu de plusieurs RMR. À Toronto, la proportion de nouveaux immigrants dans les quartiers à faible revenu est passée de 24,4 % en 1980 à 39,1 % en 2000. À Montréal, cette proportion est passée de 7,8 % à 19,4 %. À Winnipeg, la proportion d'Autochtones dans ces quartiers a également augmenté, de 24,5 % en 1995 à 30,8 % en 2000.

Sommaire

Le revenu familial de bon nombre de résidents des RMR a cessé de progresser dans les années 1990. Pendant cette décennie, le revenu des familles à revenu élevé s'est accru tandis que celui des familles à faible revenu a fléchi, et ce, dans de nombreuses RMR. Les taux de faible revenu ont par conséquent grimpé dans certaines RMR et baissé dans d'autres. Ils ont augmenté parmi les nouveaux immigrants qui, comme les Autochtones et les familles monoparentales, affichaient des taux nettement plus élevés que l'ensemble de la population en 2000. Par conséquent, ces groupes étaient fortement représentés dans la population à faible revenu des RMR.

Graphique D : La croissance du revenu variait considérablement selon la RMR et le décile de revenu.



Sources : Recensements du Canada, 1981 à 2001

Les tendances relatives au revenu et au faible revenu observées au niveau familial se sont répétées au niveau des quartiers. Dans la plupart des RMR, le revenu a augmenté davantage au sein des quartiers à revenu élevé qu'au sein des quartiers à faible revenu. La proportion de quartiers affichant un taux de faible revenu supérieur à 40 % était pratiquement identique en 2000 et en 1980, mais les nouveaux immigrants, les Autochtones et les membres de familles monoparentales représentaient une part non proportionnelle. Dans certaines RMR, les quartiers à faible revenu étaient concentrés au cœur du centre-ville; dans d'autres, ils ont formé

des grappes distinctes autour d'un centre-ville relativement aisé. Les quartiers à faible revenu se sont éloignés du cœur du centre-ville dans certaines RMR au cours de la période.

Perspective

■ Notes

1 Revenu des familles économiques calculé après transferts et avant impôts. Une famille économique désigne deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Les personnes hors famille sont exclues. Les tendances dégagées à partir du revenu ajusté par équivalent-adulte de toutes les personnes (les personnes hors famille et les membres des familles économiques) étaient similaires. Le revenu se rapporte au revenu total touché au cours de l'année précédant le recensement.

2 Le faible revenu est calculé après transferts et avant impôts. Une personne est dite à faible revenu si son revenu ajusté par équivalent-adulte est inférieur à la moitié du revenu médian ajusté par équivalent-adulte dans sa RMR. Ce seuil varie d'une RMR à l'autre, mais il s'établissait en moyenne à 33 600 \$ pour une famille de deux adultes et deux enfants, en dollars de 2000. Pour les autres années, le revenu était rajusté en dollars de 2000 et comparé au seuil fixé.

3 On a inclus dans les totaux ayant trait aux immigrants les personnes nées au Canada vivant dans des familles dirigées par des immigrants. Les personnes qui ont immigré au cours de l'année du recensement ou de celle précédant le recensement sont exclues. Le revenu annuel de ces immigrants serait biaisé par défaut puisque ceux-ci n'auraient été au Canada que pendant une partie de l'année de référence, ou pas du tout.

4 Ne comprend que les familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de 18 ans.

Le remplacement du revenu chez les femmes devenues veuves depuis peu

Richard V. Burkhauser, Philip Giles, Dean R. Lillard et Johannes Schwarze

Depuis un certain temps, on accorde beaucoup d'attention aux questions liées au vieillissement. Un point important est celui de savoir quel est le degré de préparation financière d'un couple face à l'éventualité du décès de l'un des conjoints. Bien qu'elle n'apporte pas une réponse directe à cette question, la présente étude a trait à une partie de celle-ci puisqu'on y compare le revenu qu'avaient les femmes au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne avant et après le décès de leur conjoint au cours des années 1990.

Le décès du conjoint a des conséquences qui vont bien au-delà de la simple question de savoir comment seront remplacés ses gains. Néanmoins, il s'agit d'une question importante qu'il faut comprendre, particulièrement dans le cas des femmes âgées. Les femmes des générations montantes sont beaucoup plus susceptibles de participer au marché du travail et d'avoir un revenu personnel plus élevé, alors que celles des générations descendantes dépendaient davantage de leur conjoint. De plus, les femmes ont tendance à vivre plus longtemps que les hommes (l'espérance de vie étant, en moyenne, de 81,2 ans et de 75,4 ans en 1996) et sont généralement plus jeunes que leur conjoint — environ deux ans lors d'une première union conjugale, 3,6 ans lors d'une union suivant un divorce, et 6,5 ans lors d'une nouvelle union après un veuvage. Près de la moitié des unions se traduisent en veuvage d'une durée de plus de 15 ans chez les femmes, contre 9 ans dans le cas des hommes (Nault et Bélanger, 1996). En fait, à la fin de la soixantaine, plus de 1 femme sur 5 est veuve; à 75 ans, les veuves sont plus nombreuses que les femmes mariées (Statistique Canada, 2004).

Dans certaines situations, une veuve peut se sentir obligée de trouver un emploi ou d'accroître le nombre d'heures travaillées en passant d'un emploi à temps

partiel à un emploi à temps plein. Une veuve peut aussi choisir d'emménager chez des proches ou des amis. Dans cette étude, on n'examine pas les facteurs qui sont à l'origine de ces décisions; on cherche plutôt à déterminer simplement comment, au cours des années 1990, une veuve s'en sortait, en moyenne, sur le plan financier après le décès de son conjoint.

Contexte

Le Canada et d'autres pays de l'OCDE offrent divers programmes gouvernementaux qui visent à atténuer l'incidence des pertes de gains importantes sur les ménages. Les systèmes publics d'assurance sociale fournissent un revenu aux veuves d'après les gains passés de leur conjoint; il existe également un éventail de programmes de bien-être social liés aux ressources des bénéficiaires. Ces programmes constituent un filet de sécurité sociale minimale pour les personnes qui ne travaillent pas; ils peuvent être universels ou ciblés (p. ex., à l'intention des personnes âgées, des personnes ayant une incapacité, des parents seuls ou des survivants).

Les institutions privées jouent également un rôle important dans le remplacement des gains perdus. La personne qui survit à un travailleur décédé peut recevoir des paiements découlant des avantages sociaux offerts par l'employeur. En outre, certains ménages peuvent tirer un revenu de capitaux accumulés, du travail marchand d'autres membres du ménage ou de la liquidation d'une assurance-vie.

Les chercheurs qui se penchent sur le bien-être économique des ménages après le décès d'un travailleur se concentrent souvent sur la façon dont un programme donné remplace les gains perdus. C'est notamment le cas dans les études transnationales. Dans de telles études, on essaie de déterminer quel est le revenu dont disposent les ménages après le décès d'un travailleur.

Richard V. Burkhauser et Dean R. Lillard sont au service de l'Université Cornell. Johannes Schwarze est au service de l'Otto-Friedrich-Universität Bamberg. Philip Giles est au service de la Division de la statistique du revenu. On peut communiquer avec lui au (613) 951-2891 ou à perspective@statcan.ca.

Toutefois, le manque de données comparables limite souvent les études transnationales à deux types de comparaison : la comparaison entre une moyenne hypothétique des gains du travailleur et les prestations d'assurance sociale obtenues subséquemment (Gruber et Wise, 1999) ou la comparaison entre les données transversales relatives au bien-être économique des femmes mariées et des veuves d'un âge donné (Yamada et Casey, 2002)¹. Dans le cas d'études plus poussées, on utilise l'analyse de cohortes hypothétiques pour déterminer les variations du bien-être économique d'une cohorte à mesure que ses membres vieillissent et que le nombre de veuves en son sein augmente (Williamson et Smeeding, 2002). Toutefois, ces comparaisons transnationales rendent compte uniquement d'une partie de la réalité, étant donné qu'elles ne permettent pas de suivre des ménages réels.

Dans la présente étude, on utilise le *Cross-National Equivalent File* (CNEF), qui contient des renseignements socioéconomiques comparables sur des ménages du Canada, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Le CNEF permet de suivre l'évolution du bien-être économique d'un certain nombre de femmes après le décès de leur conjoint. Bien que les quatre pays précités présentent des différences importantes en ce qui a trait à la variation de sources de revenu précises, en particulier à la combinaison de sources gouvernementales et de sources privées, les tendances globales des taux de remplacement sont remarquablement semblables.

Données

Le CNEF est une base de microdonnées longitudinales relatives à des variables définies selon des méthodes comparables et tirées du *German Socio-Economic Panel*, de la *United States Panel Study of Income Dynamics*, de la *British Household Panel Study* et de l'Enquête (canadienne) sur la dynamique du travail et du revenu. Actuellement, le CNEF contient des données à partir de 1980 dans le cas des États-Unis, de 1984 pour ce qui est de l'Allemagne, de 1991 quant à la Grande-Bretagne, et de 1993 en ce qui concerne le Canada. Il comprend également des renseignements démographiques types, des données sur le revenu des ménages et ses composantes ainsi que des renseignements individuels sur l'emploi et les gains. Le CNEF est mis à jour annuellement avec les données tirées d'années supplémentaires des divers panels ainsi qu'avec des variables comparables nouvellement créées².

Dans la présente étude, on utilise un échantillon longitudinal fondé sur l'historique des événements pour examiner le revenu des femmes, avant et après le décès de leur conjoint. Étant donné que la mort est un événement relativement rare, même dans le cas d'âges avancés dans ces ensembles de données longitudinales recueillies sur un long intervalle de temps, le nombre de décès parmi les personnes faisant partie de l'échantillon est modeste. L'échantillon est composé de 361 femmes allemandes, de 216 femmes britanniques, de 473 femmes canadiennes et de 437 femmes américaines dont les conjoints sont décédés au cours de la durée du panel. Afin de mesurer les variations dans le bien-être économique du ménage des veuves, on a suivi toutes les sources de revenu du ménage. Dans le cas de chaque pays, les femmes ont été regroupées en fonction de l'âge qu'avait leur conjoint au moment du décès, sans tenir compte de l'année civile au cours de laquelle est survenu le décès. Afin d'éviter de compliquer l'analyse, celle-ci porte sur le revenu du ménage au cours de l'année qui a précédé et celle qui a suivi le décès du conjoint³.

Bien que le revenu soit une mesure très utile, le patrimoine et la façon dont celui-ci a changé fourniraient encore plus de renseignements sur la façon dont le bien-être économique des femmes a varié après le décès de leur conjoint. Les ensembles de données comprennent les variations relatives au revenu, mais non les variations liées au patrimoine. Or cela fait problème, notamment en ce qui a trait à l'assurance-vie. En effet, la valeur résultant de tout placement d'un montant d'assurance-vie versé à une veuve (p. ex., les intérêts résultant du produit d'une assurance-vie qui a été déposé dans un compte bancaire) serait incluse dans le revenu des années qui ont suivi le décès, alors que la valeur du produit total de l'assurance-vie qui a permis d'obtenir cette valeur supplémentaire ne le serait pas. Les résultats pourraient être touchés si l'effet des liquidations d'assurances-vie sur le bien-être économique des veuves variait selon l'âge du conjoint au moment du décès, ou si cet effet variait entre les pays. De manière analogue, l'incidence de la vente d'actifs pour payer des frais de subsistance n'est pas mesurée non plus.

Définition du revenu du ménage

Chaque pays dispose d'un réseau de programmes gouvernementaux qui compensent les gains perdus et qui offrent un certain degré de protection du revenu aux citoyens qui ne travaillent pas. Il est toujours difficile et

quelque peu arbitraire d'établir un rapport d'égalité entre des programmes précis mis en œuvre dans différents pays. Dans chacun des quatre pays, tous les programmes de transferts gouvernementaux en espèces ont été regroupés sous deux rubriques : les programmes d'assurance sociale (ou de sécurité sociale) et les programmes de bien-être social. Pour pouvoir figurer sous la première rubrique, une prestation doit être liée à des cotisations (charges sociales) payées antérieurement. Par exemple, le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) sont financés principalement au moyen de charges sociales, et chaque prestation versée aux travailleurs est liée aux gains antérieurs de ceux-ci. Le rapport n'a pas à être équitable sur le plan actuariel (c'est-à-dire que la valeur actualisée des prestations escomptées n'a pas à être égale au montant des charges sociales payées), mais un lien important doit exister. De plus, le revenu actuel ne peut avoir une incidence sur le montant des prestations prévues par un programme, c'est-à-dire que le programme ne peut comporter un examen des ressources du bénéficiaire. Par ailleurs, bien que les prestations d'assurance-emploi soient fondées sur des cotisations, dans certains cas, elles sont réduites en fonction du revenu total. Par contre, le Programme de la sécurité de la vieillesse vise les personnes âgées (le groupe dans lequel on retrouve le plus de veuves), mais il s'agit d'un programme universel qui, ces dernières années, a été modifié pour devenir un programme comportant un examen des ressources des bénéficiaires.

Bien qu'elle soit difficile à établir, la distinction entre l'assurance sociale et le bien-être social est utile parce que les programmes d'assurance sociale ont toujours été bien financés dans les quatre pays, alors que les

programmes de bien-être social ont fait l'objet d'un soutien beaucoup plus inégal. En outre, les programmes de bien-être social ciblent généralement les ménages à faible revenu, alors que les programmes d'assurance sociale sont répartis de manière plus uniforme dans l'échelle des revenus.

Le revenu du ménage est le total de tous les revenus reçus au cours d'une année civile par toutes les personnes résidant dans un même logement. Ce revenu est le revenu monétaire après transferts et impôts. Ces montants sont corrigés dans chacun des pays en fonction de l'inflation, à l'aide de l'Indice des prix à la consommation. Étant donné que la statistique que l'on veut connaître est celle du rapport du revenu après le décès du conjoint au revenu avant le décès, le choix de l'année de conversion est arbitraire. Un autre avantage lié au fait de se concentrer sur ce rapport est qu'aucune conversion n'est nécessaire en ce qui a trait aux monnaies des différents pays.

Enfin, le revenu du ménage est corrigé chaque année en fonction du nombre de personnes que compte le ménage. Étant donné que des ménages de tailles différentes requièrent des niveaux de revenu différents et que la taille d'un ménage change avec le décès du conjoint, il faut prendre en compte la taille des ménages pour pouvoir effectuer des comparaisons de manière appropriée. Une volumineuse documentation décrit en détail les difficultés liées aux mesures du bien-être économique de personnes appartenant à des ménages de tailles différentes (Moon et Smolensky, 1977; Burkhauser, Smeeding et Merz, 1996). Dans le cas d'une simple comparaison des revenus dont disposait le ménage d'une femme avant et après le décès du conjoint, et ce, sans correction en fonction de la taille du ménage, on présume implicitement des rendements d'échelle parfaits dans la production du ménage. À l'opposé, lorsqu'on attribue à chaque survivant une part du revenu du ménage après impôts, on présume implicitement qu'il n'y a aucun rendement d'échelle. La formule qui suit permet de prendre en compte ces deux extrêmes : $E = D/S^e$, où E représente le revenu équivalent d'une personne, D , le revenu total du ménage, et S , la taille du ménage (Buhmann et coll., 1988).

Les hypothèses concernant les économies d'échelle sont saisies dans la valeur attribuée à e . À l'un des extrêmes, où $e = 1$, il n'y a pas d'économies d'échelle, et l'on attribue un revenu par personne à chaque membre du ménage. À l'autre extrême, où $e = 0$, les économies d'échelle sont parfaites, et l'on attribue à chaque

Programmes d'assurance sociale

Canada	Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec
Allemagne	<i>Gesetzliche Rentenversicherung</i> (programme d'assurance-retraite obligatoire) et autres programmes connexes
Grande-Bretagne	<i>National Insurance Retirement Pension</i> (pension de retraite du régime national d'assurance)
États-Unis	<i>Old-Age Insurance</i> (assurance-retraite), <i>Disability Insurance</i> (assurance-invalidité), <i>Survivors Insurance</i> (assurance-décès)

personne un revenu équivalent correspondant exactement au revenu du ménage⁴. Habituellement, les chercheurs établissent la valeur de e à 0,5; on utilise donc cette valeur ici.

Rôle des programmes d'assurance sociale

Une première étape consiste à examiner les programmes d'assurance sociale afin de déterminer dans quelle mesure ils permettent de compenser la réduction des gains après le décès du conjoint. Étant donné que le ménage pouvait déjà recevoir des prestations d'assurance sociale au moment du décès, la comparaison appropriée est celle entre, d'une part, le total des prestations d'assurance sociale et des gains du conjoint au cours de l'année avant le décès, et, d'autre part, les prestations d'assurance sociale reçues au cours de l'année suivant le décès. Cette approche est très restrictive, étant donné qu'elle exclut toute mesure que pourrait prendre une veuve, comme accéder à un emploi ou emménager chez un enfant adulte.

Dans le cas de chaque ménage, on a calculé le rapport des prestations d'assurance sociale reçues au cours de l'année civile qui a suivi le décès (corrigées en fonction de la taille du ménage) à la somme des prestations d'assurance sociale et des gains du conjoint pendant l'année civile qui a précédé le décès (après correction en fonction de la taille du ménage). Ce rapport est une approximation du concept de taux de remplacement utilisé dans des simulations effectuées habituellement pour déterminer dans quelle mesure les prestations d'assurance sociale remplacent les gains perdus.

Dans les quatre pays, les prestations d'assurance sociale offraient à la femme médiane une protection substantielle contre la perte de revenu qui suit le décès du conjoint à un âge avancé (tableau 1). Les taux de remplacement de l'assurance sociale dans le cas du groupe des personnes âgées de 70 ans ou plus étaient très semblables dans les divers pays, et supérieurs aux taux relatifs à d'autres groupes d'âge. Dans le cas des femmes dont le conjoint avait entre 62 et 69 ans au moment du décès (une tranche d'âge où l'activité des hommes sur le marché du travail variait considérablement entre les quatre pays), les écarts entre les taux de remplacement étaient beaucoup plus prononcés. Le Canada présentait le taux de remplacement le plus élevé, soit 0,92, et les États-Unis, le taux le plus faible, soit 0,67. Les groupes d'âge ont été choisis en tenant compte du programme de sécurité sociale des États-Unis, dans lequel l'âge de 62 ans est un âge important en matière de détermination du montant des presta-

Tableau 1 : Taux de remplacement de l'assurance sociale chez la veuve médiane

	États-Unis	Allemagne	Grande-Bretagne	Canada
Âge du conjoint au décès				
25 à 49	0,41	0,17	0,25	0,12
50 à 61	0,00	0,37	0,33	0,47
62 à 69	0,67	0,87	0,84	0,92
70 ou plus	0,93	0,92	0,88	0,86

Source : Cross-National Equivalent File, 1980 à 2002

tions. Les personnes âgées de moins de 62 ans ont été réparties en deux groupes d'âge, tout comme les personnes de 62 ans ou plus.

Dans les quatre pays, les taux de remplacement de l'assurance sociale dans le cas de la veuve médiane étaient beaucoup moindres pour les âges inférieurs que pour les âges supérieurs. Le taux de remplacement était bas dans le cas des femmes dont le conjoint était décédé relativement jeune; cela s'explique principalement par le fait que les survivants n'avaient pas reçu automatiquement des prestations d'assurance sociale. Aux États-Unis, par exemple, des prestations de sécurité sociale sont versées aux femmes dont le conjoint est décédé avant l'âge de 62 ans uniquement s'il y a un enfant à charge. Par conséquent, la veuve médiane américaine dont le conjoint avait entre 50 et 61 ans au moment du décès n'avait reçu aucune prestation de sécurité sociale. (La valeur indiquée dans le tableau est zéro parce que la veuve médiane de l'échantillon n'avait pas d'enfant à charge.) Dans les autres pays, la veuve médiane relative au même groupe d'âge bénéficiait d'un meilleur taux de remplacement du revenu de son défunt conjoint par des prestations d'assurance sociale. Au Canada, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec versent des prestations de survivant aux veuves et aux veufs appartenant à ce groupe d'âge, et ce, immédiatement après le décès d'un travailleur assuré par le régime, d'après les cotisations accumulées du travailleur. En Allemagne, les veuves et les veufs âgés de moins de 45 ans reçoivent 25 % de la pension (ou de la pension estimative) de leur conjoint décédé. Ceux âgés de 45 ans ou plus reçoivent 60 %. En Grande-Bretagne, les veuves sont admissibles aux prestations de l'assurance nationale à tout âge, si le conjoint travaillait.

Taux de remplacement du revenu du ménage

Tel qu'on l'a mentionné précédemment, le taux de remplacement du revenu total du ménage après transferts gouvernementaux et impôts (tableau 2) permet mieux de comprendre comment le bien-être économique d'une femme change lorsqu'elle devient veuve que le taux de remplacement des prestations d'assurance sociale⁵. Outre le décès du conjoint, on intègre d'autres changements touchant la composition du ménage par l'utilisation du revenu de tous les membres du ménage et d'une échelle d'équivalence. De plus, la veuve peut accéder à un emploi ou accroître le nombre d'heures travaillées pour l'emploi qu'elle occupe déjà.

Tableau 2 : Taux de remplacement du revenu du ménage chez la veuve médiane

	États-Unis	Allemagne	Grande-Bretagne	Canada
Âge du conjoint au décès				
25 à 49	0,87	0,80	0,97	0,82
50 à 61	0,83	0,83	1,04	0,75
62 à 69	0,89	0,95	0,92	0,94
70 ou plus	0,94	0,95	0,76	0,96

Source : Cross-National Equivalent File, 1980 à 2002

Dans les quatre pays, le taux de remplacement du revenu du ménage était beaucoup plus élevé que le taux de remplacement de l'assurance sociale chez les personnes peu âgées, et généralement plus élevé chez les personnes d'âge plus avancé. Toutefois, en Grande-Bretagne, les taux étaient généralement différents de ceux observés dans les trois autres pays, peut-être en raison du plus faible nombre de décès observés dans l'échantillon britannique. Fait encore plus important au chapitre de la comparaison des pays, la tranche des taux de remplacement du revenu après transferts et impôts était beaucoup plus étroite pour tous les âges que la tranche des taux de remplacement des prestations d'assurance sociale. Cela semble indiquer que les institutions non gouvernementales et les réseaux personnels revêtent souvent de l'importance en ce qui a trait à la capacité d'une veuve de s'en sortir sur le plan financier après le décès de son conjoint.

La similitude qui existe entre les pays soulève la question de savoir quelle est la répartition des taux de remplacement en différents points de la répartition des revenus des ménages au cours de l'année qui précède le décès du conjoint. (Afin de préserver la taille de l'échantillon, on a regroupé les veuves de chaque pays, sans tenir compte de l'âge qu'avait leur conjoint au moment du décès.)

Le rapport du revenu du ménage après transferts et impôts (corrigé en fonction de la taille du ménage) durant l'année qui a suivi le décès du conjoint au revenu correspondant relatif à l'année qui a précédé le décès montre que la proportion de veuves dans chacune des catégories était semblable dans le cas des quatre pays (tableau 3). La catégorie du taux de remplacement médian et modal dans les quatre pays se situait entre 0,75 et 0,99. Au Canada et en Allemagne, environ les trois quarts des femmes présentaient des taux de remplacement de 0,75 ou plus, alors que dans les deux autres pays, les proportions étaient quelque peu moindres. Mais dans tous les pays, une minorité non négligeable de femmes avaient subi une forte diminution du revenu de leur ménage (corrigé en fonction de la taille du ménage) après le décès de leur conjoint. Les États-Unis affichaient la plus forte proportion de veuves présentant un taux de remplacement situé dans l'une des deux catégories les plus faibles. Environ 13 % des veuves américaines avaient connu une baisse de plus de la moitié du revenu de leur ménage (corrigé d'après la taille). Cette proportion est supérieure de plus de 60 % à celle observée dans les trois autres pays. En revanche, un pourcentage relativement élevé de veuves présentaient un taux de remplacement de 1,50 ou plus.

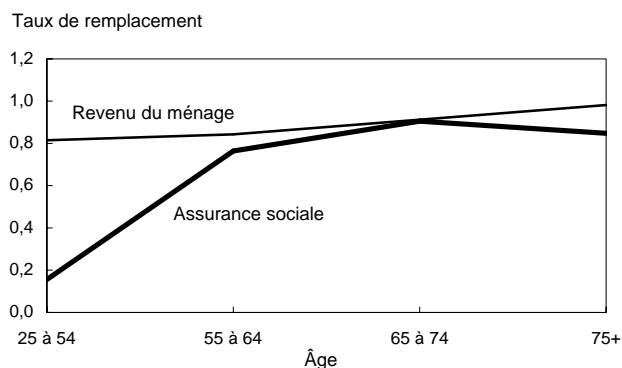
Tableau 3 : Répartition du taux de remplacement du revenu du ménage

	États-Unis	Allemagne	Grande-Bretagne	Canada
	% de veuves			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 0,50	12,8	8,0	7,9	7,6
0,50 à moins de 0,75	20,3	17,5	25,0	17,6
0,75 à moins de 1,00	27,6	35,5	35,7	36,7
1,00 à moins de 1,25	17,4	23,6	14,4	21,0
1,25 à moins de 1,50	6,7	8,9	7,4	8,0
1,50 ou plus	15,3	6,7	9,7	9,2

Source : Cross-National Equivalent File, 1980 à 2002

Comme on l'a mentionné précédemment, le choix des groupes d'âge a été effectué principalement en fonction des programmes offerts aux États-Unis. Afin de voir les effets de ce choix sur les données relatives au Canada, les taux de remplacement ont été recalculés avec des groupes d'âge différents (graphique). Le RPC et le RRQ ont été conçus en fonction de l'âge de 65 ans comme début du versement des principales prestations, de sorte que c'est cet âge qui était déterminant. Dans ce cas également, on a défini quatre groupes d'âge. Dans l'ensemble, les résultats étaient tout à fait semblables pour les deux ensembles de groupes d'âge. Les taux de remplacement de l'assurance sociale pour les groupes d'âge des 55 à 64 ans et des 50 à 61 ans étaient assez différents, mais suivaient la tendance à laquelle on s'attendait. En général, dans le cas de ces âges, le taux de remplacement augmente avec l'âge, vraisemblablement en raison du niveau plus élevé des cotisations au RPC ou au RRQ qu'ont versées les personnes qui décèdent à un âge avancé. Le même phénomène a été observé en ce qui concerne les taux de remplacement du revenu des ménages, même si les écarts n'étaient pas aussi prononcés.

Graphique : Taux de remplacement canadiens selon le groupe d'âge



Source : Cross-National Equivalent File, 1980 à 2002

Afin d'examiner plus en profondeur la situation économique des femmes à l'extrémité inférieure de la répartition du revenu, il est important de déterminer où se situaient ces femmes avant le décès de leur conjoint (tableau 4). Le taux de remplacement moyen chez les femmes faisant partie du quintile inférieur était de loin supérieur à 100 %. Fait quelque peu étonnant et

Tableau 4 : Taux de remplacement moyens du revenu corrigé en fonction de la taille du ménage, selon le quintile de revenu au cours de l'année précédant le décès du conjoint

	Taux de remplacement moyen	Taux de remplacement de moins de 0,50
Quintile inférieur		
États-Unis	1,48	2,1
Allemagne	1,30	5,9
Grande-Bretagne	1,45	2,6
Canada	1,54	8,5
Deuxième quintile		
États-Unis	1,10	11,6
Allemagne	1,03	7,8
Grande-Bretagne	0,98	2,2
Canada	0,97	3,6
Troisième quintile		
États-Unis	0,92	11,3
Allemagne	0,89	7,8
Grande-Bretagne	0,87	10,3
Canada	0,94	2,6
Quatrième quintile		
États-Unis	0,82	19,5
Allemagne	0,88	2,9
Grande-Bretagne	0,83	4,4
Canada	0,95	4,0
Quintile supérieur		
États-Unis	0,75	18,7
Allemagne	0,82	15,5
Grande-Bretagne	0,77	19,2
Canada	0,78	19,0

Source : Cross-National Equivalent File, 1980 à 2002

encourageant, le taux de remplacement moyen variait de 1,30 en Allemagne à 1,54 au Canada. Les taux de remplacement moyens avaient tendance à diminuer pour les quintiles de revenu plus élevés, avec peu de différence, à l'intérieur des quintiles, entre les taux de remplacement observés dans les quatre pays. Les femmes qui se situaient dans les quintiles de revenu supérieurs avant le décès de leur conjoint avaient subi un recul plus marqué en ce qui a trait au revenu relatif.

La dernière colonne du tableau 4 indique la répartition se rapportant aux taux de remplacement pour tous les quintiles de revenu. Elle montre la proportion, à l'intérieur des quintiles, de veuves présentant un faible taux de remplacement dans les quatre pays. La taille des échantillons est relativement faible, mais les résultats semblent indiquer qu'il y a peu de baisses prononcées

des taux de remplacement dans les quintiles de revenu inférieurs. C'est parmi les femmes dont le revenu du ménage avant le décès du conjoint les plaçait dans les quintiles supérieurs que des reculs marqués étaient plus susceptibles de se produire. Par conséquent, même si les taux de remplacement globaux relatifs aux femmes dans l'année qui a suivi le décès de leur conjoint variaient entre les pays, la plupart des diminutions spectaculaires des taux de remplacement ont été observées chez les femmes dont le ménage figurait dans les quintiles de revenu supérieurs.

Conclusion

Le taux de remplacement des prestations d'assurance sociale relatif à la femme médiane était uniformément élevé dans les quatre pays lorsque le conjoint était décédé à l'âge de 70 ans ou plus; ce taux variait davantage lorsque le conjoint était décédé dans la soixantaine, et était beaucoup plus bas lorsque le conjoint était décédé à un plus jeune âge. Toutefois, cette variation entre les âges et les pays diminuait de manière importante lorsqu'on utilisait une mesure plus générale du taux de remplacement du revenu corrigé en fonction de la taille du ménage. Bien que la femme médiane ait encore connu une diminution plus importante du bien-être économique lorsque son conjoint était décédé jeune, l'écart était beaucoup moindre que ne le laissent penser les taux de remplacement des prestations d'assurance sociale, tout comme la différence entre les pays. Cette différence entre les pays en ce qui a trait au revenu du ménage corrigé en fonction de la taille de ce dernier était encore plus faible dans le cas des âges avancés. Ainsi, dans les divers pays et dans les diverses catégories de veuves établies d'après l'âge qu'avait leur conjoint au moment du décès, la perte économique mesurée d'après le revenu total du ménage corrigé en fonction de la taille de celui-ci était beaucoup moindre et présentait beaucoup moins de variations que ne le laissent supposer les taux de remplacement des prestations d'assurance sociale ou les taux de remplacement du revenu du ménage non corrigé en fonction de la taille de ce dernier.

Les mesures des taux de remplacement comme la valeur moyenne ou la valeur médiane peuvent masquer des différences substantielles dans la répartition des résultats de remplacement. La répartition était plus large aux États-Unis que dans les autres pays, et à l'exception des veuves appartenant au quintile inférieur, les veuves américaines étaient plus susceptibles que celles des autres pays de subir une diminution supérieure

à 50 % du revenu de leur ménage corrigé en fonction de la taille de celui-ci, après le décès de leur conjoint. Toutefois, dans les quatre pays, le taux de remplacement moyen relatif aux veuves se situant à l'extrémité inférieure de la répartition était de beaucoup supérieur à 100 %; autrement dit, le revenu du ménage corrigé en fonction de la taille de ce dernier était beaucoup plus élevé chez les veuves qui affichaient les revenus les plus bas avant le décès de leur conjoint. Les femmes les plus susceptibles de subir un recul important du taux de remplacement étaient celles figurant à l'extrémité supérieure de la répartition. Dans les quatre pays étudiés, qui présentent des combinaisons très différentes de soutien public et de soutien privé à l'intention des veuves, les femmes qui faisaient partie du quintile inférieur de la répartition des revenus des ménages avant le décès de leur conjoint présentaient presque le même degré de bien-être économique.

Ces résultats traduisent la situation financière des veuves au cours de l'année qui a suivi le décès de leur conjoint; à long terme, leur situation pourrait être tout autre.

Perspective

Notes

- 1 Voir également d'autres études portant sur des données transversales tirées de l'Étude sur le revenu du Luxembourg. Internet : www.lisproject.org/publications/wpapersentire.htm.
- 2 Pour une analyse plus approfondie de ces données, voir Burkhauser et coll. (2001).
- 3 Les années utilisées sont celles de 1970 à 1997 dans le cas des États-Unis, de 1984 à 2000 dans le cas de l'Allemagne, de 1991 à 2000 dans le cas de la Grande-Bretagne, et de 1993 à 2000 dans le cas du Canada. Bien que l'utilisation de périodes différentes puisse avoir une incidence sur la comparaison entre les pays, l'utilisation des données a trait à une période « suffisamment brève » dans le cas de toute veuve, de sorte que les facteurs socioéconomiques externes ne seraient pas significatifs. La question de savoir si les résultats seraient les mêmes à long terme est une tout autre question.
- 4 Burkhauser, Smeeding et Merz (1996) montrent la sensibilité des mesures de l'inégalité du revenu et de la pauvreté aux variations de la valeur de ϵ , mais ils reconnaissent que la théorie économique ne suggère pas une valeur en particulier.

5 Une étape intermédiaire aurait consisté à examiner simultanément le remplacement des programmes d'assurance sociale et des programmes de bien-être social. Toutefois, étant donné qu'on considère qu'il est préférable de connaître le taux de remplacement de la totalité du revenu du ménage, on n'a pas eu recours à cette étape intermédiaire.

■ Documents consultés

BUHMANN, Brigitte, Lee RAINWATER, Guenther SCHMAUS et Timothy M. SMEEDING. « Equivalence scales, well-being, inequality, and poverty: Sensitivity of estimates across ten countries using the Luxembourg Income Study (LIS) database », *Review of Income and Wealth*, juin 1988, vol. 34, n° 2, p. 115 à 142.

BURKHAUSER, Richard V., Barbara A. BUTRICA, Mary C. DALY et Dean R. LILLARD. « The cross-national equivalent file: A product of comparative research », *Soziale Sicherung In Einer Dynamischen Gesellschaft*, Frankfurt : Campus, Irene Becker, Notburga Ott et Gabriele Rolf, 2001, p. 354 à 376.

BURKHAUSER, Richard V., Timothy M. SMEEDING et Joachim MERZ. « Relative inequality and poverty in Germany and the United States using alternative equivalence scales », *Review of Income and Wealth*, décembre 1996, vol. 42, n° 4, p. 381 à 400.

GRUBER, Jonathan, et David A. WISE. *Social security and retirement around the world*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.

MOON, Marilyn, et Eugene SMOLENSKY. *Improving measures of economic well-being*, New York, Academic Press, 1977, Institute for Research on Poverty monograph series.

NAULT, François, et Alain BÉLANGER. *Le déclin du mariage au Canada de 1981 à 1991*, n° 84-536-XPB au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1996.

STATISTIQUE CANADA. *Statistiques démographiques annuelles, 2003*, n° 91-213-XIB au catalogue, Ottawa, 2004.

WILLIAMSON, James, et Timothy SMEEDING. *Sliding into poverty? Cross-national patterns of income change and benefit decay in old age*, 2002, document de travail à paraître sous la direction du Syracuse University Center for Policy Research, disponible auprès de Philip Giles.

YAMADA, Atsuhiko, et Bernard CASEY. *Getting older, getting poorer? A study of the earnings, pensions, assets, and living arrangements of older people in nine countries*, 2002, document de travail de l'Étude sur le revenu du Luxembourg n° 314, Internet : www.lisproject.org/publications/wpapersentire.htm.